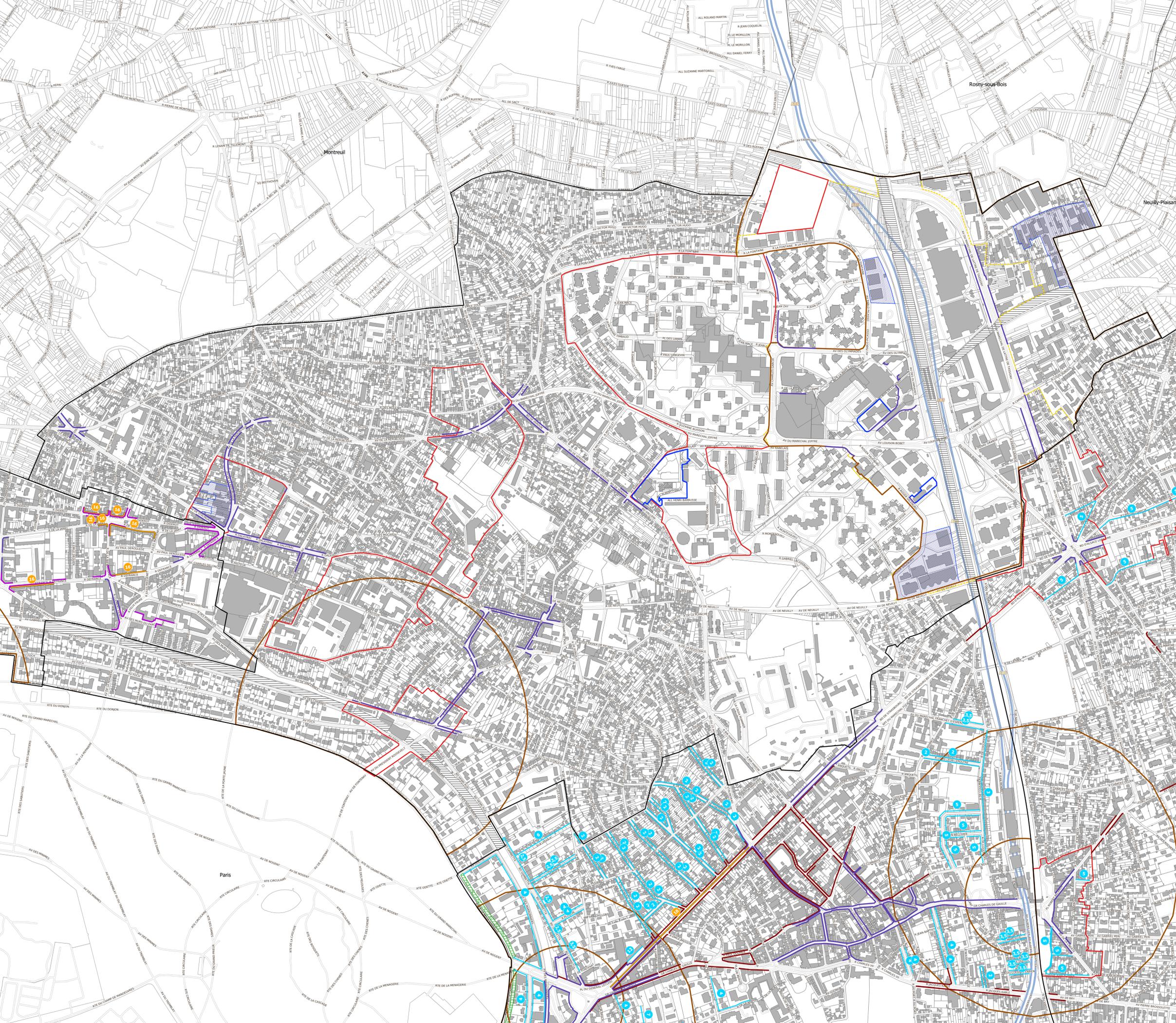


PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
4.4 PLAN DES PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

Commune de FONTENAY SOUS BOIS

Version d'approbation
Conseil de territoire du 12 décembre 2023

Sources : DGI, Cadastre, juil. 2023
Réalisation : VILLE OUVERTE • Décembre 2023



PRESCRIPTIONS

-  Recul obligatoire par rapport à l'alignement des voies «
-  Linéaire de préservation et de développement de la diversité commerciale au titre de l'article L. 151-16 du Code de l'urbanisme
-  Orientation d'Aménagement et de Programmation
-  Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
-  Secteur de plan masse
-  Périmètre de bonne desserte
-  Aire de stationnement mutualisée au titre de l'article R.151-45 du code de l'urbanisme
-  Zone ferroviaire